

RÈGLEMENT N° 2018-395

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 2007-102 – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE (SECTEUR PLACE DE L'ANSE)

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire d'affectation commerciale dans le secteur de Place de l'Anse et ainsi permettre l'aménagement d'un stationnement pour la Clinique vétérinaire Septilienne;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Jean Masse pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 26 mars 2018;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle dans le secteur de Place de l'Anse.
4. Ladite aire d'affectation commerciale est agrandie par l'ajout d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot 3 212 994 du cadastre du Québec, le tout tel qu'illustré au plan en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102, est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 26 février 2018
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 7 mars 2018
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 21 mars 2018
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 26 mars 2018
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 avril 2018
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 20 juin 2018
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 juillet 2018
 - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 4 juillet 2018
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 20 juin 2018

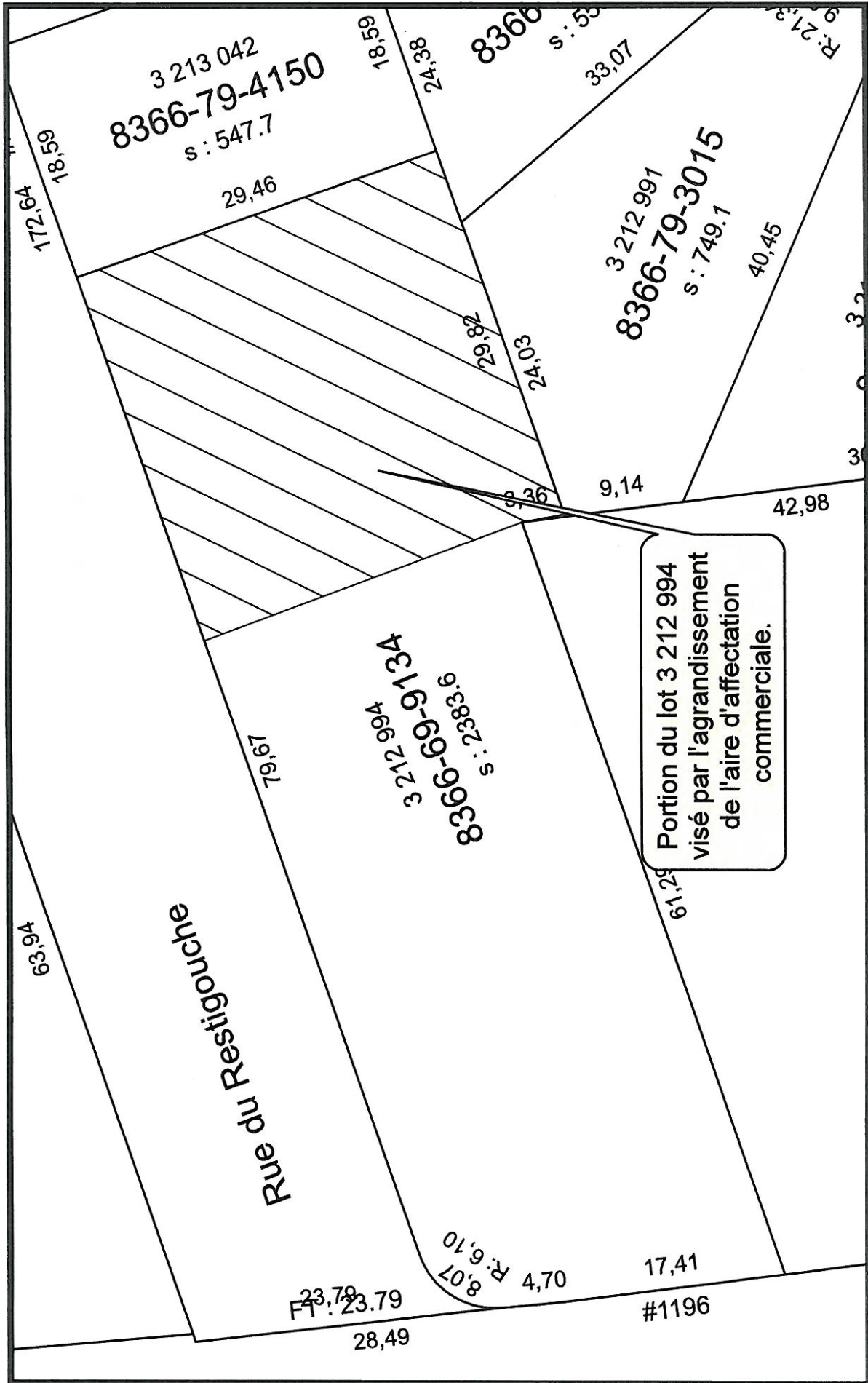
(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

ANNEXE A



ANNEXE B

